

donc réquisitionner tout le grain canadien au prix qu'elle voudra.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Pas du tout.

L'hon. M. OLIVER: Dans ce cas-là, quels sont ses pouvoirs?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Ceux qui lui sont conférés aux termes du décret. Les commissaires peuvent aller jusqu'à l'endroit où le blé est entreposé, mais ils ne sauraient mettre le nez dans la cour ou le hangar à grain du cultivateur. Sauf dans le cas où le cultivateur met son grain en entrepôt dans l'élevateur, la commission n'a pas les pouvoirs d'intervenir. C'est bien différent du pouvoir de réquisitionner tout le grain canadien.

L'hon. M. OLIVER: J'ai exposé inexactement les faits quand j'ai parlé de tout le grain. Cependant, en soit, la commission a le pouvoir de vendre au prix qu'elle voudra tout le grain en entrepôt au pays, et le propriétaire devra se contenter de ce prix.

Je me rappelle qu'il y a deux ans, sur l'ordre du Gouvernement, on a réquisitionné 15,000,000 de boisseaux de blé dans les éleveurs de Fort-William. Je me rappelle aussi tous les embarras causés par ce réquisitionnement et je veux que les responsabilités soient bien établies, si la commission de contrôle des grains décide d'ordonner un nouveau réquisitionnement.

Ne nous y trompons pas; nous accordons à cette commission des pouvoirs extraordinaires et très étendus. Nous consentons à ce que, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, elle exerce ses pouvoirs, mais les opinions peuvent différer considérablement quant à la manière dont ils auront été exercés. C'est pourquoi, je veux, dès maintenant, fixer les responsabilités résultant de l'exercice des pouvoirs que le ministre assume expressément et officiellement.

M. GLASS: La loi sur le ravitaillement que les Etats-Unis ont votée samedi dernier, fixe à \$2 le boisseau le prix minimum du blé, pour sa durée de la guerre. En Angleterre, si je m'en souviens bien, un prix minimum est garanti pendant trois ans. Ce prix ne sera pas uniforme durant toute cette période; il y aura un prix pour 1916 et un autre de 20 cents plus bas pour 1917, et je crois que le prix sera encore diminué, pour 1918. Il y aura une réduction graduelle, d'année en année, mais il y aura, cependant, un prix minimum sur lequel le cultivateur pourra compter. Les Etats-Unis

ayant adopté un prix minimum de \$2 par boisseau, tout le blé que nous vendrons dans ce pays durant la guerre, devra rapporter au moins \$2 par boisseau. Dans ces circonstances, je considère qu'il y a lieu de fixer un prix minimum au Canada.

Quoi qu'il arrive, nous ne pouvons pas espérer, avec le libre-échange entre les deux pays, que les prix au Canada deviendront inférieurs au prix minimum adopté aux Etats-Unis pour la durée de la guerre,

M. MORRISON: La loi mentionne-t-elle à quelles qualités de blé s'applique ce prix minimum?

M. GLASS: La dépêche annonce que la loi des Etats-Unis sur le ravitaillement, votée samedi dernier. . .

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Votée par qui?

M. GLASS: Au sénat, par 81 voix contre 6. La dépêche est ainsi conçue.

Les chefs des deux partis avaient introduit dans le bill une plus large mesure de contrôle, en étendant ce dernier au charbon, en fixant un prix minimum de \$2 par boisseau pour le blé acheté des cultivateurs et en autorisant le président, en cas de besoin, d'acheter du combustible, du blé, de la farine de blé et de maïs, des haricots, des pommes de terres et du charbon, directement des producteurs, pour le revendre aux consommateurs.

M. NESBITT: Le bill a été adopté par le sénat, mais non par la chambre des représentants.

M. GLASS: Oui, par le sénat.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Il est possible que ce bill devienne loi, mais personne ne pourrait même parier sur le résultat, avant qu'il soit définitivement adopté. Jusqu'à présent, ce bill n'exprime rien de plus que l'opinion du sénat.

L'hon. M. OLIVER: Il y a beaucoup de vrai dans ce que vient de dire mon honorable ami (M. Glass). Le meilleur moyen d'augmenter la production, c'est d'assurer un prix minimum. Or, ce que nous désirons tous, c'est une augmentation de la production. C'est de cela que dépend en grande partie le succès des Alliés, et nul pays n'est aussi en état que le Canada d'augmenter rapidement et considérablement sa production. Cette question a-t-elle été étudiée par le Gouvernement, par la commission de contrôle des grains ou par le ministre?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Cette question a certainement été étudiée par le gouvernement des Etats-Unis et par le Gouvernement canadien et il ne serait pas raisonnable de supposer que des hommes